



Communiqué intersyndical sur le budget 2019 de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 prévoit, pour la MIRE (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), un budget de 27,9 milliards d'euros, en augmentation de 500 millions (M€) par rapport à la loi de finances initiale de 2018. Cette augmentation de 1,8% correspond tout juste à la croissance prévue en 2019. Il ne reste, si on en déduit l'inflation prévue au minimum à 1,3%, que 144 M€ de plus, soit une goutte d'eau ! Le budget de la MIRE continue donc à stagner par rapport au produit intérieur brut (PIB). Ce n'est pas ainsi que le budget de la recherche et développement (R&D) atteindra l'objectif des 3% du PIB, dont 1% pour la recherche publique et 2% pour l'enseignement supérieur.

Concernant les programmes de recherche, notons que sur les 334 M€ qui leur sont consacrés, 210 M€ correspondent à des dettes en souffrance auprès de l'Agence spatiale européenne. Ces fonds ne seront donc pas consacrés aux travaux des chercheurs dans les instituts.

Le PLF prévoit d'augmenter de seulement 25 M€ les crédits de base des laboratoires, ce qui reste largement insuffisant au vu des besoins criants des crédits de base. Pourtant l'argent existe : le crédit d'impôt recherche (CIR) continue d'augmenter, l'agence nationale de la recherche (ANR) voit son budget augmenter de 33 M€ (+5%) et le programme investissements d'avenir (PIA), puissant outil de restructuration de l'ESR, consomme des milliards d'euros malgré l'avis du CNESER qui a demandé le « *versement des moyens concernant l'ESR au MSRI de façon à l'intégrer à la dotation budgétaire de tous les EPST, universités et EPICS* ».

En dehors des mesures salariales programmées (PPCR, compensation de la CSG) aucun budget supplémentaire n'est prévu pour corriger le retard de rémunération des personnels de la recherche par rapport au reste de la fonction publique (ex. primes des chercheurs, alignement des primes des ingénieurs et techniciens sur le reste de la fonction publique...).

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche universitaire, l'augmentation programmée de 166 M€ du programme 150 est très en deçà des besoins imposés par, d'une part, les mesures budgétaires déjà actées et, d'autre part, la croissance de l'activité des établissements.

Les mesures qui s'imposent aux établissements universitaires au 1^{er} janvier 2019 ne sont pas financées :

- l'augmentation du GVT (50M€), la compensation de la hausse de la CSG (50 M€), la revalorisation des indices des grilles de traitements « PPCR » au 1^{er} janvier 2019 (30 M€), l'inflation sur la partie du budget de fonctionnement et d'investissement des établissements (26 M€) entraînant au total une hausse de 156 M€.
- le financement de la hausse du nombre d'étudiants (+38 000 en 2017, non financés et + 40 000 en 2018) qui, si nous les finançons à la hauteur de l'investissement moyen par étudiant à l'université –10 210 € en 2016–, représente 408 à 796 M€. Le budget 2019 ne

prend pas en compte les investissements nécessaires au financement des dispositifs prévus par la loi ORE, soit 96 M€, dont :

- 6 M€ pour les parcours adaptés des 135 000 étudiant.e.s comptabilisé.e.s par PARCOURSUP comme « oui si » qui pour 2/3 du total devront être financés en heures complémentaires ;
- 68 M€ pour le financement de la reconnaissance de l'investissement dans la mission de formation des personnels et les nouvelles formations ;
- 22 M€ pour le recrutement de 370 ETP de directeurs d'étude pour les L1.

Ajoutons que sur le programme vie étudiante, il semblerait que la recette de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus), que nous contestons par ailleurs, ne soit pas reversée en totalité aux établissements. Cela constituerait un détournement de l'ordre 30 M€ pour financer d'autres dépenses.

A cela, il faut ajouter la non prise en charge des revendications légitimes du personnel de l'ESR :

- l'augmentation du point d'indice au minimum à la hauteur de l'inflation (2%), soit 255 millions d'euros ;
- la mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, enseignant.e-s-chercheur.e-s, chercheur.e-s, ingénieur.e-s, technicien.ne-s, personnels de bibliothèques et administratifs, à hauteur de 6 000 créations par an pendant 10 ans ; et dès à présent, le dégel de tous les emplois vacants (400 M€ d'euros) ;
- la fin de la politique de précarisation et la mise en place d'un plan de titularisation des contractuel.le-s et vacataires de l'ESR (100 M€ d'euros) ;
- l'attribution à chaque unité et laboratoire d'une dotation de base récurrente fondée sur le nombre d'équivalents temps-plein y travaillant (titulaires de tous niveaux et doctorant.e-s), et permettant de mener à bien les projets de recherche sur lesquels ils ont été évalués et labellisés ;
- un plan pluriannuel d'investissement immobilier pour la réhabilitation énergétique et la mise aux normes du patrimoine immobilier, ainsi que pour la construction de nouveaux bâtiments permettant d'accueillir les nouveaux étudiants et personnels (1 milliard d'€).

Au total, nous revendiquons une augmentation de 3 milliards d'€/an pendant 10 ans, pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et 2% du PIB pour l'enseignement supérieur.

Nous appelons les personnels à débattre des questions budgétaires et à peser sur les décisions des conseils d'administration des établissements de l'ESR.

SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, CGT FERC-SUP, SNTRS-CGT, CGT-INRA, SUD ÉDUCATION, SGEN CFDT RECHERCHE, FEDERATION DES SGEN CFDT, SNPTES et FO ESR